

Très important

Information à destination des candidats et des familles

Aménagements des conditions d'examen Session 2018

Pour la session 2018 les demandes d'aménagement doivent être envoyées au plus tard aux dates suivantes :

Pour les BTS	Le mardi 14 nov. 2017
Pour les baccalauréats général, technologique, professionnel, Pour les BEP et CAP	Le mardi 21 nov. 2017
Pour les Epreuves anticipées du baccalauréat général et technologique	Le mardi 12 déc. 2017

Lors de la réinscription au mois de juin, l'infirmière a donné des dossiers aux élèves désireux de faire une demande d'aménagement.

Pour ceux qui n'en ont pas eu et qui veulent faire la demande, il faut venez retirer le dossier au plus vite au secrétariat du lycée chez Mme Bettschen (voie professionnelle Tél 04.79.33.97.94 sauf vendredi après-midi) et Mme Batteau (voie générale et technologique 04.79.33.97.92 sauf mardi et jeudi après-midi).

Le dossier peut également être téléchargé sur le site www.ac-grenoble.fr rubrique examens.

ATTENTION : les demandes qui seront parvenues au médecin MDPH après les dates indiquées ne seront pas acceptées.

Il faudra remettre une semaine avant la date limite le dossier avec annexe 1, 2, 4+ pièces jointes (un bilan orthophonique doit dater de moins de 24 mois) à Mme Bettschen et Mme Batteau qui joindront l'annexe 3 (avis de l'établissement) avant d'expédier le tout au médecin référent désigné pour le département.